

ON BMSJA

Jr

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 14, boulevard de la Madeleine
75008 Paris

R.C.S. Paris 478 343 080

Grefte du Tribunal de
Commerce de Paris
I M E

24 OCT. 2006
8568

N° DE DÉPÔT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six,

Le 29 septembre, à 10 heures,

la société The Number UK Limited, société de droit anglais, au capital de 30.000.000 £, dont le siège social est situé Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff Gate Business Park, Cardiff CF23 8RD, Pays de Galles, représentée par Monsieur Scott DeNardo,

associé unique,

détenant la totalité des 37.000 actions, d'une valeur nominale de 1 € chacune, composant le capital social de la société 118 218 Le Numéro (la "Société"), société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, dont le siège social est 14, boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, sur convocation qui lui a été adressée par le Président,

a préalablement exposé ce qui suit :

- les statuts et le texte des résolutions proposées, ont été communiqués à l'associé unique ou le cas échéant, tenus à sa disposition au siège social de la Société, dans les conditions et délais fixés par la loi ;
- la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Cela étant exposé, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission d'un administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Nomination du Directeur des Affaires Europe ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LD

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur David Freedman de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Monsieur David Freedman pour ses services rendus à la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société à compter de ce jour, Monsieur John Maxwell, en remplacement de Monsieur David Freedman, et pour la durée du mandat son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément à l'article 13-3 (ii) des statuts de la Société, *"chaque administrateur, agissant séparément, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire ou autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la Société, dans la limite de l'objet social."*

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Monsieur John Maxwell déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer Madame Christine Baumeister en qualité de Directeur des Affaires Europe au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou au Publicateur Légal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.


* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, et le nouvel administrateur, la signature de Monsieur John Maxwell portant acceptation de ses fonctions.



L'Associé unique
The Number UK Limited
Représentée M. Scott DeNardo

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



M. John Maxwell¹

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"

